Cinquante troisième année. - N° 213 A Lundi 4 et mardi 5 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1447

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

483 018 685 RCS Lyon.
P.M.V..
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 7600.00 EUR.
Adresse : 42, Rue D'Alsace, 69100 Villeurbanne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : La société W.CLUB GRIGNY, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social sis 15 route départementale 386, Le Boutras, 69520 GRIGNY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 365 119, représentée par son gérant Monsieur Patrick MAZEROT, Ci-après dénommée la " Société Absorbante " ET La société P.M.V., société par actions simplifiée au capital de 7 600 euros, ayant son siège social sis 42 rue d'Alsace, 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 483 018 685, représentée par son président, la société FITNESSEA GROUP, elle-même représentée par son président Monsieur Patrick MAZEROT, Ci-après dénommée la " Société Absorbée " Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 octobre 2019, la Société Absorbée transmettrait à titre de fusion à la Société Absorbante l'ensemble de son patrimoine. À partir du bilan au 31 décembre 2018 de la Société Absorbée, l'actif et le passif de cette société dont la transmission à la Société Absorbante est prévue, s'élèvent à 2 760 857 euros pour l'actif et 3 319 223 euros pour le passif faisant ressortir un actif net de -558 366 euros. L'opération prendra effet au 1er janvier 2019, les opérations de la Société Absorbée depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la Société Absorbante. L'opération se réalisant dans les conditions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Société Absorbante détenant intégralement le capital de la Société Absorbée et conformément à l'article L. 236-3 II du même Code, il n'est ni procédé à l'échange de titres entre la Société Absorbante et la Société Absorbée ni à une augmentation de capital corrélative de la Société Absorbante. Les créanciers de la Société Absorbée et de la Société Absorbante dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour la Société Absorbée et pour la Société Absorbante d'un dépôt par chaque société le 31 octobre 2019 au greffe du tribunal de commerce de Lyon. Pour avis..

Le Directeur de l'information légale et administrative : Bertrand MUNCH